

03.10.2011 – 10:00 Uhr

## Une plus grande transparence sur l'origine et la qualité du courant pour les consommateurs

*Laufenburg (ots) -*

A l'avenir, les consommateurs devraient bénéficier d'une plus grande transparence en ce qui concerne leur mix énergétique. C'est ce que prévoit l'Ordonnance révisée sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité, qui entre en vigueur le 1er octobre. Ainsi, à partir de 2013, il faudra fournir la preuve de l'origine et de la qualité du courant pour toute la production suisse issue d'installations d'une puissance de plus de 30 kW. En 2010, 40% déjà de la production suisse totale a été certifiée. Swissgrid gère la base de données centrale pour les garanties d'origine suisses et est, depuis 2007, l'organisme de certification accrédité. Les garanties établies par Swissgrid attestent de l'origine de l'électricité produite, indiquant de quelle centrale et de quelle source d'énergie cette dernière provient.

Swissgrid gère actuellement le système suisse de garanties d'origine exclusivement pour l'attestation d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables, comme l'énergie hydraulique, éolienne ou solaire. Avec l'entrée en vigueur de l'Ordonnance révisée sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité, la production de toutes les centrales - à l'exception des plus petites d'une puissance de moins de 30 kW - devra être enregistrée dans le système suisse de garanties d'origine. Suite à ce changement, presque toute la production électrique suisse sera dorénavant soumise à certification. Conformément à l'Ordonnance révisée, les fournisseurs de courant devront en outre utiliser toutes les garanties existantes pour le marquage de l'électricité. Cela signifie que le mix énergétique fourni sera indiqué sur chaque facture du consommateur final et qu'il sera à l'avenir attesté sur la base des garanties d'origine. D'où une transparence accrue pour les consommateurs.

Avec son système de garanties d'origine, Swissgrid veille à un contrôle sans faille de la production jusqu'au consommateur. Les données de production fournies à Swissgrid par les exploitants de centrale sont contrôlées par un organisme indépendant. Il est ainsi garanti que la production d'une installation donnée est effectivement injectée dans le réseau. Une éventuelle commercialisation multiple de courant issu de sources renouvelables est exclue.

L'introduction de l'Ordonnance révisée sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité est le gage d'une transparence maximale en Suisse du côté non seulement de la production, mais aussi des consommateurs. La Suisse joue de ce fait un rôle de pionnier en Europe. Elle met en oeuvre toutes les recommandations élaborées sur mandat de la Commission européenne, qui visent une transparence totale au niveau du mix énergétique européen.

Le plein d'énergie pour demain - Swissgrid est la société nationale pour l'exploitation du réseau et est responsable, en sa qualité d'exploitante du réseau de transport, de l'exploitation sûre, fiable et économique du réseau suisse à très haute tension. Swissgrid, dont les sites se trouvent à Frick, Laufenbourg et Vevey, emploie quelque 350 collaborateurs qualifiés de douze nationalités différentes. Membre du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E), elle se charge en outre de diverses tâches relevant de la coordination et de l'utilisation du réseau dans le cadre des échanges d'électricité en Europe. Les huit entreprises d'électricité suisses Alpiq SA, Alpiq Suisse SA, Axpo AG, BKW FMB Energie SA, Forces Motrices de la Suisse centrale SA, EGL SA, Stadt Zürich ewz et Repower détiennent la totalité du capital-actions de Swissgrid.

Contact:

media@swissgrid.ch  
+41 58 580 24 00

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011338/100705073> abgerufen werden.